



PIANO®

FONGICIDE contre les maladies des céréales, des crucifères oléagineuses, des pois protéagineux et des féveroles.*

*Cf. tableau des usages.

Conditionnement(s)

Fiche d'identité

Composition :

Autres composants dangereux CLP
- N,N-Diméthyldecan-1-amide

Classification RAC : 3

Formulation : concentré émulsionnable

Numéro AMM : 2100108

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74
rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : prothioconazole
Teneur : 125g/l, soit 12.7% (m/m)
Famille chimique : triazolinthione
Mode d'action : Inhibition de la
deméthylation en C14 (position ou liaison) de
la synthèse des stérols.

Substance active : tébuconazole
Teneur : 125g/l, soit 12.7% (m/m)
Famille chimique : triazoles
Mode d'action : Systémique avec un mode
d'action particulier pour un triazole (deux sites
d'action distincts sur la biosynthèse des
stérols).

Description

PIANO est un fongicide composé de deux substances actives des familles chimique triazolinthione et triazole : prothioconazole et tébuconazole.

PIANO se caractérise par sa haute performance d'efficacité, ses propriétés systémiques originales, sa polyvalence et sa persistance sur de nombreuses maladies des céréales, des crucifères oléagineuses, des pois protéagineux et des féveroles.

Préparation

Préparation de la bouillie

Verser directement PIANO, présenté sous forme de concentré émulsionnable, dans la cuve remplie à deux tiers, le système d'agitation en fonctionnement. Compléter la cuve avec le volume d'eau nécessaire.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PIANO sous forme de concentré émulsionnable				
	PIE pour des utilisations de bâti	PIE pour des utilisations de sol	PIE pour des utilisations d'eau	PIE pour des utilisations de végétaux	PIE pour des utilisations humaines
SANTÉ - MELTEUR EN 102-04-01 Tébuconazole M. EN 18513-151 (Type A) ou à usage unique MF EN 182-74.2 (Type A, B ou C)					
ÉQUIPEMENT INDIVIDUELLE nécessaire à la norme AF EN 107-07-01					
ÉPI PARTIEL Masque ou filtre à respirateur respiratoire Normative EN 143-17					
LUNETTES ou SCÉAN FACIAL certifiées EN 166-1 ou EN 166-2					
PROTECTION RESPIRATOIRE Normative EN 143-17					

En cas d'ingestion accidentelle ou si le produit pénètre dans les yeux ou la peau, consulter un médecin ou un pharmacien. Dans ce cas, leur faire savoir que le produit est un désherbant.

(1) Associer à un filtre contre les gaz d'évapors organiques (A2), ou à un filtre anti-poussière (P3). Veuillez toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'enlèvement des accessoires nécessaires.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.
- Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques



agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturelle que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rinçée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR : FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la

responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H361d - Susceptible de nuire au foetus.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P410 - Protéger du rayonnement solaire.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3 - Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
SPe3 - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
SPe8 - Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes polliniseurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage
Délai de rentrée
48 heures après traitement.
Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé **Précautions à prendre**.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -10°C

Température maximum : 35°C

N°ONU : 3082

Classes de danger

Danger principal

9 - Matières et objets dangereux divers

Dangereux pour l'environnement

Danger secondaire

Danger tertiaire

Tableau des usages et doses autorisées



Grandes cultures Traitement des parties aériennes	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Blé	Oïdiums, Septoriose, Rouille brune, Rouille jaune, Fusariose sur épis (à Fusarium), Fusariose sur épis (à Microdochium), Fusariose base des tiges	1.0l/ha	2 trait./an Respecter un intervalle minimum de 21 jours entre deux applications.	35	1a, 2a, 4a
Avoine	Rouille couronnée, Oïdiums, Fusariose sur épis (à Microdochium), Fusariose sur épis (à Fusarium), Septoriose	1.0l/ha	2 trait./an Respecter un intervalle minimum de 21 jours entre deux applications.	35	1a, 2a, 4a
Colza	Oïdiums	1.0l/ha	2 trait./an Respecter un intervalle minimum de 28 jours entre applications sur colza.	56	1a, 2a, 2b, 4a
Crucifères oléagineuses (sauf moutarde et cameline)	Cylindrosporiose, Sclérotiniose	1.0l/ha	2 trait./an Respecter un intervalle minimum de 28 jours entre applications sur colza.	56	1a, 2a, 2b, 4a
Epeautre	Oïdiums, Septoriose, Fusariose sur épis (à Microdochium), Fusariose base des tiges, Fusariose sur épis (à Fusarium), Rouille jaune, Rouille brune	1.0l/ha	2 trait./an Respecter un intervalle minimum de 21 jours entre deux applications	35	1a, 2a, 4a
Fève sèche	Anthracnose, Oïdiums	1.0l/ha	2 trait./an Respecter un intervalle minimum de 14 jours entre applications.	35	1a, 2a, 2b, 4a
Féverole	Anthracnose, Rouille	1.0l/ha	2 trait./an Respecter un intervalle minimum de 14 jours entre applications.	35	1a, 2a, 2b, 4a
Haricot sec	Anthracnose, Oïdiums	1.0l/ha	2 trait./an Respecter un intervalle minimum de 14 jours entre applications.	35	1a, 2a, 2b, 4a
Lentille sèche	Anthracnose, Oïdiums	1.0l/ha	2 trait./an Respecter un intervalle minimum de 14 jours entre applications.	35	1a, 2a, 2b, 4a



Grandes cultures Traitement des parties aériennes	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Lupin	Anthracnose	1.0l/ha	2 trait./an Respecter un intervalle minimum de 14 jours entre applications	35	1a, 2a, 2b, 4a
Orge	Fusariose, Rouille naine, Helminthosporiose (D. teres), Ramulariose, Rouille jaune, Oïdiums, Rhynchosporiose	1.0l/ha	2 trait./an	35	1a, 2a, 4a
Pois chiche	Anthracnose, Oïdiums	1.0l/ha	2 trait./an Respecter un intervalle minimum de 14 jours entre applications.	35	1a, 2a, 2b, 4a
Pois fourrager	Anthracnose, Oïdiums, Rouille	1.0l/ha	2 trait./an Respecter un intervalle minimum de 14 jours entre applications	35	1a, 2a, 2b, 4a
Pois protéagineux de printemps	Rouille, Oïdiums, Anthracnose	1.0l/ha	2 trait./an Respecter un intervalle minimum de 14 jours entre applications.	35	1a, 2a, 2b, 4a
Pois protéagineux d'hiver	Anthracnose, Oïdiums, Rouille	1.0l/ha	2 trait./an Respecter un intervalle minimum de 14 jours entre applications.	35	1a, 2a, 2b, 4a
Pois sec	Anthracnose, Oïdiums	1.0l/ha	2 trait./an Respecter un intervalle minimum de 14 jours entre applications.	35	1a, 2a, 2b, 4a
Seigle	Rhynchosporiose des céréales, Rouille brune, Fusariose sur épis (à Microdochium), Fusariose sur épis (à Fusarium)	1.0l/ha	2 trait./an Respecter un intervalle minimum de 21 jours entre deux applications.	35	1a, 2a, 4a
Triticale	Septoriose, Fusariose sur épis (à Microdochium), Fusariose sur épis (à Fusarium), Oïdiums	1.0l/ha	2 trait./an Respecter un intervalle minimum de 21 jours entre deux applications.	35	1a, 2a, 4a



Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles

2a. . Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

2b. . Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage.

4. Plantes non-cibles

4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Champ d'activité

Traitements

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Selon les régions et les maladies dominantes (consulter votre conseiller régional), PIANO s'emploie :

- sur blé, seigle et triticale : entre les stades 1 à 2 noeuds jusqu'à la floraison. Ne pas appliquer après BBCH 71.

- sur orge et avoine : entre les stades 1 à 2 noeuds à début floraison. Ne pas appliquer après BBCH 69.

- sur colza :

Stade minimum : stades boutons floraux qui dépassent les jeunes feuilles

Stade optimum : pendant la floraison (G1)

Stade maximum : 50% des siliques ont atteint leur taille finale

- Sur pois protéagineux et féveroles : entre les stades début floraison jusqu'à fin floraison

- Il appartient à l'utilisateur d'un produit de vérifier avant son emploi, que la parcelle à traiter ne présente pas de souches de parasites résistantes, soit naturellement, soit par acquisition, en particulier du fait de l'usage répété de mêmes substances actives ou de mêmes familles chimiques. La présence de souches résistantes peut entraîner une réduction de l'efficacité, voire une inefficacité du produit dont l'usage est envisagé.

Pour retarder ou limiter l'apparition de souches résistantes, il est impératif de se reporter à la notice d'utilisation et aux recommandations des organisations professionnelles

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Respecter un intervalle minimum de 21 jours entre deux applications de PIANO sur céréales, de 28 jours sur colza et de 14 jours sur pois protéagineux et féveroles.

Classification FRAC

3 - Inhibition de la deméthylation en C14 (position ou liaison) de la synthèse des stérols.

3 - Systémique avec un mode d'action particulier pour un triazole (deux sites d'action distincts sur la biosynthèse des stérols).

Application (matériel, pression)

Utiliser PIANO avec des volumes d'eau compris entre 100 et 300 l/ha. L'efficacité fongicide dépend du degré de couverture des organes à protéger. S'assurer d'un réglage approprié de la rampe ainsi que du choix de buses adaptées afin d'obtenir une répartition uniforme du produit sur la culture.

Conditions du milieu

En cas de stress hydrique marqué et de fortes amplitudes thermiques (15-17°C), éviter de traiter les cultures concernées par un usage homologué, en particulier les blés mal implantés et ou en situation de sol séchant. Si les températures maximales excèdent 25°C, privilégier un traitement tôt le matin ou tard le soir.

Mesures de protections des individus



Caractéristiques des EPI ▼	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRÂNÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire			EPI vestimentaire	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI partiel	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



Mentions légales

Piano® ✸ 125 g/l prothioconazole 125 g/l tébuconazole ✸ AMM n°2100108 ✸ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ✸ ® Marque déposée Bayer

Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 ✸ Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 ✸ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 : Irritation des voies respiratoires ✸ Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 ✸ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ✸ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



✸ ✸ ✸ Attention ✸ ✸ ✸ H315 - Provoque une irritation cutanée. ✸ H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. ✸ H335 - Peut irriter les voies respiratoires. ✸ H361d - Susceptible de nuire au foetus. ✸ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Décembre 2025 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)